

Rieux Volvestre Handball
Place de la mairie
31310 Rieux volvestre
Ligue Midi-Pyrénées de Handball
N°Affiliation FFHB : 6131073



Association loi 1901
Déclaration à la Sous-préfecture de Muret n° W311002008 le 02/04/2009
Insertion au J.O le 14/05/2009

Site club : www.rieuxhandballvolvestre.com
Adresse mail : rieux.handball@gmail.com

Procès Verbal
Assemblée Générale Ordinaire
Samedi 03 juillet 2021. 19h00.
Salle polyvalente.
31310 Rieux-Volvestre

Bureau et Conseil d'Administration :

Co-Présidence : Gatien Bintein, Denis Lhomme
Secrétariat : Nathalie Corblin
Trésorerie : Christophe Corblin
Membres du CA : Sebastien Barreras

Ordre du jour

- Covid 19 et saison 2020/2021
- Rapport moral et d'activité
- Bilan financier
- Questions diverses
- Projet club : sportif et technique, divers.
- Démission de l'ancien Conseil d'Administration.
- Election du nouveau Conseil d'Administration

Remerciements

Mairie de Rieux Volvestre, et en particulier Mme le maire, Maryse Vezat
Mme E. Soucasse-Piquemal, responsable des associations rivoises.
Mairies de Carbonne, Montesquieu et Cazères .
Communauté des communes du Volvestre, Mr Lanaspèze
Les sections Rivoises de la boxe, du foot et du tennis.

Tous les responsables de section, de Baby Hand aux équipes loisirs, avec une mention particulière à ceux ayant une double casquette : Gatien, Sébastien, Yvana,
Aux arbitres club de cette saison : Fabrice Montchatre, Yvana Aguiere, Brice Da Silva
Aux Services Civique : Yvana Aguiere et Lisa Berthier
Les parents accompagnateurs et présents tout au long de la saison pour leur aide apportée au fonctionnement de l'association.

COVID 19 et saison 2020/2021

“SAISON BLANCHE”

Comme l'ensemble des sports collectifs, le handball a subi de plein fouet la pandémie du coronavirus avec un arrêt complet des entraînements et compétitions dès le 28 octobre 2020 et une reprise progressive, réservée tout d'abord aux mineurs à partir du 19 mai 2021, puis concernant tous les licenciés à partir du 9 juin 2021.

Autant dire que la saison 2020-2021 n'en a pas été une puisqu'il n'y a eu que quelques entraînements et matchs entre septembre et octobre 2020.

Nous voulons saluer l'engagement des coachs bénévoles, notamment pour les mineurs, durant cette longue période d'interdiction des pratiques sportives collectives : ils ont essayé, avec le peu de structures adaptées dans le secteur, de proposer des activités en plein air aux enfants de façon aussi régulière que possible.

Cette interruption très longue nous a amené à décider de ne pas encaisser les licences, cette année, et nous rendrons aux parents et licenciés les chèques et numéraires à l'issue de cette AG.

La mise en place d'un réseau de « référent covid 19 » est impérative et rendue obligatoire par le ministère, pour accompagner en sécurité la mise en place de ces activités au sein des clubs.

Ainsi, la Fédération de handball, la Ligue Occitanie, le Comité Haute-Garonne ont désigné au sein de leur structure une personne référente covid 19 sur laquelle les clubs pourront s'appuyer pour les guider au mieux dans la période de reprise.

De la même façon, un référent Covid pour la saison 2020/2021 a dû être nommé dans chaque club : Denis Lhomme est l'interlocuteur du club de Rieux Volvestre pour le Covid.

Depuis le 09 juin 2021 : **REPRISE DE TOUS LES HANDBALLS**

Pour rappel : La reprise se fait dans le respect des consignes sanitaires actuelles et à venir.

Toutes les pratiques de Handball sont permises

- Toute personne détentrice d'une licence FFHandball, valide le jour de l'activité, peut pratiquer. A ce titre, il est rappelé que la validité d'une licence 2020-21 court jusqu'au 15 septembre 2021.
- La pratique est possible en extérieur et intérieur (Terrains extérieurs, plages, espaces de sable, plateaux bitumés polyvalents, gymnases et salles de sport). Il convient de se rapprocher de sa collectivité pour ce qui concerne la pratique d'activité dans les gymnases.

- Le nombre de participants n'est plus limité à 10 personnes en intérieur ou en extérieur dès lors que la pratique est encadrée. Lors de l'activité, la présence de public ou d'accompagnants nécessite l'application des gestes barrières et le respect de la distanciation physique.
- L'application **Stop Covid** peut être utile.
- L'utilisation de matériel personnel est impérative (gourde, serviette, chasuble..).
- Les vestiaires collectifs restent interdits : les pratiquants arrivent et repartent en tenue de sport. La douche s'effectue à domicile. La désinfection des mains et des ballons est impérative avant, pendant et après l'activité :
- Le ballon est désinfecté avant chaque utilisation et la désinfection renouvelée régulièrement durant l'activité.
- Le lavage et la désinfection des mains des pratiquants sont préalables à l'utilisation du ballon et renouvelés régulièrement tout au long de l'activité.
- Tout contact de la main au visage d'un tiers nécessite la reprise du protocole de désinfection ballon et mains.
- Le port du masque reste conseillé pour les encadrants et les arbitres.
- *La reprise sportive doit se faire doucement et avec des exercices adaptés notamment pour ceux qui n'ont effectué aucun effort sportif pendant 7 mois.*

L'attention des encadrants (et des pratiquants) doit être attirée si :

- Le pratiquant ne parvient pas à faire un exercice « normalement facile » pour vous.
- Le pratiquant a des courbatures inhabituelles après des exercices simples.
- Le pratiquant est essoufflé plus rapidement que d'habitude.
- Le pratiquant a la sensation que son cœur bat trop vite ou irrégulièrement.
- Le pratiquant a perdu brutalement le goût et/ou l'odorat.
- Le pratiquant présente une toux sèche.
- Le pratiquant a une fréquence cardiaque au repos anormalement élevée.

L'apparition de ces signes impose l'arrêt immédiat de l'activité du pratiquant et une visite chez le médecin qui jugera de l'opportunité de pratiquer un test de dépistage. En cas de fièvre, le pratiquant restera chez lui.

En cas de présence d'un cas avéré de Covid positif, le club a l'obligation d'informer ses pratiquants.

Les réunions de vie associative et les assemblées générales de club peuvent se tenir sans limitation du nombre de personnes et ce, dans la limite de 65% de la jauge d'accueil maximale de la salle, en appliquant les gestes barrières ainsi que le respect de la distanciation physique

De bonnes attitudes face au COVID nous permettront de continuer à pratiquer notre sport avec sérénité .

“ FAISONS-NOUS VACCINER “

Rapport moral et d'activité

- Arrêt des entraînements et des compétitions officielles le 28 octobre 2020
- 170 licenciés, 112 garçons et 58 filles, dont 73% de jeunes. 31 licences dirigeants, encadrants, et parents accompagnateurs.
- 14 sections : de mini hand à loisirs.
- Aucune formation n'a pu être mise en place.
- Participation aux forums des associations de Carbonne, Montesquieu et Rieux-Volvestre en septembre 2020.



BILAN FINANCIER RIEUX VOLVESTRE HANDBALL**SAISON 2020/2021**

Comptes arrêtés au 27/06/2021

LIBELLÉS	RECETTES	DÉPENSES	SOLDE
ARBITRAGES		578.94	-578.94
ASSURANCES		193.20	-193.20
BANQUE	0	0	0
BOUTIQUE	0	0	0
CALENDRIERS	0	0	0
COMITÉ – LIGUE		6921.44	-6921.44
DÉPLACEMENTS		0	0
EQUIPEMENTS		50.00	-50.00
FRAIS DIVERS (Timbres – Pharmacie - Fournitures de bureau)		211.50	-211.50
INTERNET		129.00	-129.00
LICENCES (Encaissements) – (Ligues – Frais coupons sport)	100.00	0	100.00
MANIFESTATIONS (Noël, Stages, Sorties fin d'année, Assemblée Générale)	0	843.80	-843.80
MATÉRIEL	0	902.34	-902.34
SERVICES CIVIQUES	1904.75	1033.40	871.35
SPONSORS	0	0	0
STAGES	1960.00	1934.70	25.30
SUBVENTIONS (Mairie, Conseil Départemental)	9450.00		9450.00
TOURNOIS		0	0
TOTAUX	13414.75	12798.32	616.43

SOLDE SAISON 2019 / 2020 AU 05.07.2021	12953.00
Compte epargne	5047.07
SOLDE SAISON 2019 / 2020	18000.07
RECETTES 2020 / 2021	13414.75
DÉPENSES 2020/2021	12798.32
BILAN SAISON 2020 / 2021	616.43
SOLDE	18616.50
SOLDE COMPTE ÉPARGNE	5047.07
SOLDE COMPTE CREDIT AGRICOLE	13569.43
SOLDE BANCAIRE	18616.50
ECART BILAN SAISON 2020 -2021 SOLDE BANCAIRE	0

Bilan certifié exact le 27/06/2021, christophe Corblin, trésorier de l'association

Bilan sportif

Cette saison encore, la pandémie a profondément perturbé les entraînements et les rencontres sportives avec un arrêt complet de toutes pratiques handballistiques durant plus de 7 mois

Difficile de motiver les licenciés et de développer la pratique du hand dans ces conditions.

Questions diverses

- Licences 2022 : les licences 2021 sont valables jusqu'au 15/09/2021. Le tarif des cotisations ne devrait pas être modifié.
- Les chèques non encaissés de cette saison, n'étant plus valables, seront détruits, les règlements effectués en espèces seront rendus aux licenciés concernés.
- - de 15 et -17 Filles : pour l'instant, nous n'avons aucune certitude sur ces catégories pour la saison prochaine tant au niveau des effectifs que des entraîneurs.
- Les calendriers : au vu des résultats, de la difficulté de la mise en place, du suivi et du temps passé, le nouveau CA devra avoir une réflexion sur la réalisation ou une évolution de ceux-ci en 2021.

Projet club 2021

- Reconduction du principe de 2 entraînements par semaine pour les catégories jeunes
- Reconduction d'au moins un Service Civique en lien avec la Ligue Occitanie
- Formations d'encadrants prises en charge par le club
- Le tournoi de fin de saison du 03/07/21 ayant été un bon moment pour tous, sera re-programmé avec l'ouverture aux autres sections sportives du secteur.

Vote de l'assemblée générale

Le rapport moral, le rapport d'activité, le bilan financier, le bilan sportif et le compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire sont adoptés dans leur ensemble à l'unanimité par les licenciés présents.

Démission de l'ancien Conseil d'Administration.

Ne se représente pas : **Bintein Gatien, Barreras Sébastien**

Election du nouveau Conseil d'Administration

Nathalie Corblin : Secréariat
Thomas Bizeau : Membre du CA
Christophe Corblin : Trésorier
Denis Lhomme : Président

Fait à Rieux Volvestre, le 03/07/2021
Le président, Denis LHOMME

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DL', written on a light-colored rectangular background.